

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision Paca n° 2020-11 DS Agences du 24 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences-----2

Décision Paca n° 2020-12 DS DT du 24 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales----- 13

Décision DG n° 2020-23 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs ---- 16

Décision DG n° 2020-24 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ----- 24

Décision DG n° 2020-25 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE)----- 29

Décision Paca n° 2020-13 DS Dépense du 26 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense----- 31

Décision Paca n° 2020-11 DS Agences du 24 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 4 – Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Marie-Christine Brun, directrice de pôle emploi Briançon,
- monsieur Sylvain Armand, directeur de pôle emploi Digne,
- madame Sophie Hervier-Zavarro, directrice de pôle emploi Gap,
- madame Laurence Guillamaud, directrice de pôle emploi Manosque,
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cannes,
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Grasse,
- madame Pascale Puig, directrice de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Gildas Briéau, directeur de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Veyrunes, directrice de pôle emploi Nice Nord,
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Aix Galice,
- madame Angélique Ricordel Papin, directrice de pôle emploi Arles,
- monsieur Cyril Niedzweski, directeur de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Patrick Tesio, directeur de pôle emploi Châteaurenard,
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Buffaz, directrice de pôle emploi Istres,
- madame Sylvie Lorenzi, directrice de pôle emploi La Ciotat,
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marignane,
- madame Virginie Baudouin, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Simon Gradoni, directeur de pôle emploi Marseille Blancarde,
- monsieur Christophe Dallain, directeur de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Marielle Castel, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur Christophe Neuville, directeur de pôle emploi Marseille Paradis,

- madame Stéphanie Djemai, directrice de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Alexandre Ganne, directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Martigues,
- madame Elisabeth Muller, directrice de pôle emploi Miramas,
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Laurent Mercier, directeur de pôle emploi Vitrolles,
- madame Pascale Tronel, directrice de pôle emploi Brignoles,
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Draguignan,
- madame Isabelle Hernandez Y Peres, directrice de pôle emploi Fréjus,
- madame Nathalie Amat, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- madame Annie Carton Kirkorian, directrice de pôle emploi Hyères,
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi La Garde,
- madame Marie-José Perez, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Isabelle Albert, directrice de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Elisabeth Vandebossche, directrice de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Vincent Suchier, directeur de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Toulon Carnot,
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt,
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Anne Serisier, directrice de pôle emploi Bollène,
- madame Cécile Duval, directrice par intérim de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Philippe Léa, directeur de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Orange,
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur de pôle emploi Pertuis.

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque,
- madame Delphine Tcheng, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Cannes,
- madame Lydia Scarpino, de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sandrine Gore, directrice adjointe par intérim de pôle emploi Nice Centre,
- madame Françoise Coquillat-Zeitoun, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Caroline Roose, directrice adjointe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Caroline Allemand, directrice adjointe de pôle emploi Arles,
- madame Emmanuelle Comont, directrice adjointe de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Franck Lauverjat, directeur adjoint de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Delphine Beraud, directrice adjointe de pôle emploi Istres,
- madame Nadia Oudia, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sandrine Rossi, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Gilles Dellavalle, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Isabelle Alio, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Samira Fakhir, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Emmanuelle Nahmias, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Annick Benchaib, directrice adjointe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Clémence Gentot, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Sonia Pourradier, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Ludovic Vandame, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Virginie Denis, directrice adjointe de pôle emploi Martigues,
- madame Anne Fougères, directrice adjointe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Lucienne Bessière, adjointe au directeur de pôle emploi Vitrolles,
- madame Nathalie Minana, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles,

- madame Valérie Borel, directrice adjointe de pôle emploi Draguignan,
- madame Sylvie Kasperski, directrice adjointe de pôle emploi Hyères,
- madame Sophie Dellavedova, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur Christophe Moretto, directeur adjoint de pôle emploi La Garde ,
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Carnot,
- monsieur Boris Orcel, directeur adjoint de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Karine Romero, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Karine Folly, directrice adjointe de pôle emploi Orange.

§ 3 – adjoints aux directeurs d’agence

- madame Lucienne Bessière, adjointe au directeur de pôle emploi Vitrolles.

§ 4 – responsables d’équipe

- madame Marie-Estelle Beaussart, responsable d’équipe de pôle emploi Briançon,
- madame Christelle Filiot-Faure, responsable d’équipe de pôle emploi Briançon,
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d’équipe de pôle emploi Digne,
- madame Nathalie Webert, responsable d’équipe de pôle emploi Digne,
- madame Dominique Jourdan, responsable d’équipe de pôle emploi Gap,
- madame Morgane Paugam, responsable d’équipe de pôle emploi Gap,
- monsieur Marc Poirôt, responsable d’équipe de pôle emploi Gap,
- madame Sophie Schlupp, responsable d’équipe de pôle emploi Gap,
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d’équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Catherine Parayre, responsable d’équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Annie Plumel, responsable d’équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Béatrice Vigani, responsable d’équipe par intérim de pôle emploi Manosque,
- madame Sandrine Cavalier, responsable d’équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Florence Coste, responsable d’équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Ingrid Petit, responsable d’équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d’équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Emilie Striget, responsable d’équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Christine Caterino, responsable d’équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Caroline Molinari, responsable d’équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Valérie Royer, responsable d’équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Alain Trutt, responsable d’équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Catherine Argentino, responsable d’équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Mario Bonini, responsable d’équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Karine Drigues Hanoun, responsable d’équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Odile Guillaume, responsable d’équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Laurent Poilane, responsable d’équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Jeanine Bruzzisi, responsable d’équipe de pôle emploi Grasse,
- monsieur Jérôme Lans, responsable d’équipe de pôle emploi Grasse,
- monsieur Nicolas Soulier, responsable d’équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Carole Vives, responsable d’équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Mélanie Abbous, responsable d’équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Anne Bonzi, responsable d’équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Véronique Coste, responsable d’équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Christophe Kopp, responsable d’équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Christine Ronchi, responsable d’équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Sylviane Rondet, responsable d’équipe de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Richard Sanlier, responsable d’équipe de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Sébastien Nazon, responsable d’équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Fabien Singier, responsable d’équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Chillon, responsable d’équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Paule Colonna, responsable d’équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sylvie Gollé, responsable d’équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sandrine Gore, responsable d’équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Valérie Legrand, responsable d’équipe de pôle emploi Nice Centre,

- madame Isabelle Moretti-Colson, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Centre,
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Aurélie Fattou, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Armelle Rubio, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Virginie Thiebaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Amélie Roméo-Lhermine, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Adeline Pit-Coulon, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Ingrid Siebenhaar, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Nadine Tron, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Sonia Dumont-Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Diane Payan, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Cléo Varvounis, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Saada Dahmani, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Noelle Giraud, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Nathalie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Jordane Rabin Krippeler, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sylvie Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Stéphanie Renaudeau, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- monsieur Walid Cheikh, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Myriam Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Isabelle Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Eric Corallo, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Béatrice Crebassa-Flavi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,

- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Joel Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Alexandra Mul, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Chadly Nait Salem, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Maud Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Carole Ranieri, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Laurence Lacoste, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Aurore Lucas, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Diego Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Adam Saleh, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Christine Vuailat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Jérôme Baiocco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sylvie Boyer, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Alexandra Destrumelle, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Marie Chacon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Anthony Faget, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Louisette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Djamilla Chakir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Carole Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Marina Athanassiou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- monsieur Mohamed Abdelmalek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Latifa Anani, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Laurence Aubspin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Samia El Aidouni, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Nassera Karoui, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Jeannie Barbier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Vanessa Brandel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Myriam Colombari, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Claire Houche, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Christelle Laforet, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Vanessa Cucchiatti, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,

- madame Maryse Amato, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Anne-Sophie Gonelle, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Séverine Dupouy, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- monsieur Sébastien Bergeron, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Virginie Cousi, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Isabelle Debias, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Fatiha Elbaoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Ludovic Nonnato, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- madame Virginie Strosberg, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- madame Stéphanie Brilliet, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Hyères,
- madame Claude Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Véronique Valy-Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Isabelle Wiart, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Ogor, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sandrine Ritter-Hemichou, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Virginie De Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Philippe Nau, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Nathalie Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Isabelle Derbes, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Vanessa Foti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Nabil Elhamdi, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Lidwine Bori, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Isabelle Nicaud, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Christelle Ostrowski, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot,
- madame Aurélie George, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot,
- madame Blandine Le Dudal, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Toulon Carnot,
- madame Anne Le Pecheur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Carnot,
- madame Nathalie Arques, responsable d'équipe de pôle emploi Apt,
- madame Nicole De Lucenay, responsable d'équipe de pôle emploi Apt,
- madame Mireille Bouysse, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,

- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Sarah Tacchino, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Philippe Benavente, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Claire David, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Jérôme Pescheloche, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- madame Myriam Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Cécile Avignon, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Hervé Doucet, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Inès Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Olivier Izard, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- madame Elodie Nguyen, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis,
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis,
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis.

§ 5 – référents métiers

- monsieur Christian Zuber, référent métiers de pôle emploi Briançon,
- madame Cécile Rivière Bonnefoy, référent métiers de pôle emploi Digne,
- monsieur Alexandre Destree, référent métiers de pôle emploi Gap,
- madame Françoise Dailly, référent métiers de pôle emploi Manosque,
- madame Michèle Martin, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Maryline Riado, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Laurence Mertz Bouras, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie Pouthier, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie David, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- madame Muriel Mandrick, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- monsieur Laurent Vives, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- madame Pascale Bailly, référent métiers de pôle emploi Grasse,
- madame Frédérique Giudicelli, référent métiers par intérim de pôle emploi Grasse
- madame Marie Masciantonio, référent métiers de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Sandrine Aulas, référent métiers de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Luc Lambert, référent métiers de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Laurent Torzuoli, référent métiers de pôle emploi Menton,
- madame Viviane Claraz, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Céline Girelli, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Marie-Catherine Midan, référent métiers de pôle emploi Nice Est,
- madame Caroline Devezeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Nord,
- madame Marie-Angélique Arrii, référent métiers par intérim de pôle emploi Nice Ouest,
- monsieur Serge Gloumeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Elisabeth Rameau, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Sylvie Lambert, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Pascal Lampazona, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Christine Colson, référent métiers par intérim de pôle emploi Aix Galice,
- monsieur Cyril Di Stefano, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Véronique Duclos-Olry, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Nathalie Maurice, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Florence Pinault, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Charlotte Bernard, référent métiers de pôle emploi Arles,
- madame Ludivine Verrier, référent métiers de pôle emploi Arles,
- monsieur Thierry Berbigier, référent métiers de pôle emploi Aubagne,

- madame Sandrine Cochard, référent métiers par intérim de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sylvie Orlando, référent métiers de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Evelyne Ortusi, référent métiers de pôle emploi Gardanne,
- madame Delphine Passebosc, référent métiers de pôle emploi Gardanne,
- madame Léonor Migliaccio, référent métiers de pôle emploi Istres,
- madame Sophie Molineris, référent métiers de pôle emploi Istres,
- madame Nathalie Dordain, référent métiers de pôle emploi La Ciotat,
- madame Hélène Pavon, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- madame Jamuila Zitouni, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- monsieur Pascal Laurent, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Guillaume Olive, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Geneviève Papa, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sylvie Thebaud, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Fabienne Zennache, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Serge Bottero, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Katidja Ibrahim, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Christine Chabert, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Audrey Maupetit, référent métiers de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Jérôme Kubiczek, référent métiers de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Marion Marchione, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Michel Merlino, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sandrine Ortola, référent métiers de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Marianne Defraigne, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Ramel, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur André Fiorillo, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Malka Roger, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Nora Caillol-Karkar, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Nathalie Pernin, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Emilie Barber-Roulier, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Emmanuelle Farag, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Estelle Ferrando, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Jean-François Huet, référent métiers de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Céline Quagliata, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Aude Quiriconi, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Carmen Pontida, référent métiers de pôle emploi Miramas,
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Patrice Tallet, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Evelyne Thines, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Delphine Monfray, référent métiers de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Didier Crombe, référent métiers de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Frédéric Beaumont, référent métiers de pôle emploi Draguignan,
- madame Valérie Roustant, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- madame Elisabeth Labrit, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Mickaël Lobry, référent métiers de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Eric Juniot, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Mireille Kopp, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Marie-Christine Ferlut, référent métiers de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Christelle Joly, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Nathalie Sandral, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Sabine Demaison, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Agnès Reboul, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sandrine Brouyer, référent métiers de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Bauer, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Fabrice Broustaut, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Lucie Chaume, référent métiers de pôle emploi Six Fours,
- madame Christelle Godart, référent métiers de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Christophe Bertamini, référent métiers de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Eric Dorchy, référent métiers de pôle emploi Toulon la Rode,

- madame Florence Chevrier, référent métiers de pôle emploi Toulon Carnot,
- monsieur Johan Tizi, référent métiers de pôle emploi Toulon Carnot,
- madame Nicole Aloy, référent métiers de pôle emploi Apt,
- madame Monelle Lesterlan, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Matin, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Cécile Chereau, référent métiers par intérim de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Khadija Tadi, référent métiers de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Sylvie Maurin, référent métiers de pôle emploi Bollène,
- monsieur Jérémy Monnet, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jérôme Ruel, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Yvon Auvernois, référent métiers de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Frantz Mouchard, référent métiers de pôle emploi Orange,
- madame Corinne Sosson, référent métiers de pôle emploi Orange,
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent métiers de pôle emploi Pertuis.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Paca n° 2020-10 DS Agences du 18 mai 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 24 juin 2020.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2020-12 DS DT du 24 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 6.

Article 2 – Service des prestations

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 6 à l'effet de :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 5 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 6.

Article 6 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Ghislaine Ellena, directrice territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur territorial des Bouches du Rhône,
- monsieur Marc Zampolini, directeur territorial du Var,
- monsieur Richard Spinoza, directeur territorial des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Michel Ciocci, directeur territorial de Vaucluse.

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- madame Magalie Cassado, directrice territoriale déléguée des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Hélène Blanc, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,
- madame Chrystèle Diebold, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes,

- monsieur Didier Martin, directeur territorial délégué Est Provence,
- madame Aude Fredenucci, directrice territoriale déléguée Marseille (du 1er au 8e arrondissement),
- madame Dominique Dussart, directrice territoriale déléguée Marseille (du 9e au 16e arrondissement),
- monsieur Nicolas Conard, directeur territorial délégué Etang de Berre et Pays d'Arles,
- madame Véronique Inquimbert, directrice territoriale déléguée Est et Haut Var,
- madame Christine Battesti, directrice territoriale déléguée Bassin toulonnais,
- madame Nathalie Bourlon, directrice territoriale déléguée de Vaucluse.

§ 3 – chefs de service

- monsieur Frédéric Niola, chef de service en charge du pilotage de la performance et intégration opérationnelle au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- monsieur Cyrille Darche, chef de service au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- monsieur Eric Pomares, chef de service par intérim en charge du partenariat, des relations extérieures et politique d'intervention au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône.

§ 4 – chargés de mission ou de projet

- madame Sophie Granchère, chargée de projet à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Marie-Christine Imbert, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Valérie Lalfer, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Patricia Bertotto, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- madame Daphné Chandellier, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- madame Véronique Vanel, chargée de mission à la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Eric Blumental, chargé de projet à la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Sophie Déon, chargée de projet à la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- monsieur Frantz Lancet, chargé de mission à la direction territoriale du Var,
- madame Pascale Voituron, chargée de mission à la direction territoriale du Var,
- madame Pascal Ronat, chargée de mission à la direction territoriale de Vaucluse,
- madame Anne Chabrier, chargée de mission à la direction territoriale de Vaucluse,
- monsieur Gilles Guilloux, chargé de mission à la direction territoriale de Vaucluse.

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision Paca n° 2020-09 DS DT du 15 mai 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 24 juin 2020.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision DG n° 2020-23 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2014-152 du 12 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- a) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- b) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- c) s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégués permanents

§ 1 - Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge du pilotage des programmes et de la maîtrise d'ouvrage, directeur de la MOA opérationnelle,
- madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales,
- madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Clélia Pienne, directrice de l'expérience utilisateurs et du digital,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,
- monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- madame Anne-Sophie Milgram, directrice de la qualité de service,
- monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
- madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Hélène Moutel, directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Catherine Bedènes, directrice du développement des talents et des compétences - management,

- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.

au sein des entités directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Délégués temporaires

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction offre de services :

- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, monsieur Antoine Bayle, chef du département open innovation, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation,
- au sein de la direction Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des services aux entreprises, madame Chrystelle Miot, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction MOA, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction du développement des compétences dans les territoires, monsieur René Yomelan, adjoint à la directrice, chef du département conseil en formation.

au sein de la direction réseau :

- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Aude Busson, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, chargée de la prévention des fraudes, et monsieur Nicolas Meignan, adjoint au directeur, chargé du contrôle interne,
- au sein de la direction de la qualité de service, monsieur Frédéric Rialland, adjoint à la directrice.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- au sein de la direction du management des risques, de la sûreté et sécurité, monsieur François Andrieux, adjoint à la directrice,
- au sein du cabinet gouvernance et affaires transverses, monsieur Stéphane Decreps,
- au sein de la direction de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab, monsieur Léopold Gilles, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital,

- au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction du contrôle de gestion, monsieur Baptiste Giansily, adjoint au directeur et chef du département étude, consolidation nationale et appui pilotage, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE et monsieur Joseph Veissid, chef du département pilotage analytique et valorisation de gestion,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
- au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières,
- au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur, monsieur Hugues Bièrent, chef du département projets comptables transverses, appui et pilotage, monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation du réseau et agrégation nationale et monsieur Emmanuel Iltis, chef du département comptabilité des établissements nationaux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseaux, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
- au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, et monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein du cabinet du directeur général adjoint RHRS - facilitation et animation RH, madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet, et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences – fonction support, monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public et monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences, madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction du siège, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef de département environnement de travail et sécurité, chargé du service aux clients, madame Melek Cay, chef

du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 a) de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 5 - Conventions de services - Commandes de chèquiers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers, ainsi que les actes relatifs aux prestations complémentaires à ces conventions,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chèquiers.

Article 6 - Travaux

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché de travaux,
- les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 7 - Biens mobiliers et immobiliers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée aux personnes ci-après mentionnées à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi à l'exception de ceux des directions régionales et de Pôle emploi services :

- au sein de l'établissement siège, monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité et monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client,

- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux et monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier.

Article 8 - Direction des affaires juridiques

Sous l'autorité du directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7 b) et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11 de la présente décision
- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficient, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 9 - Direction de la réglementation et de l'indemnisation

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice de la réglementation et de l'indemnisation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 10 - Direction des fraudes et du contrôle interne

Sous l'autorité du directeur général adjoint réseau, délégation permanente est également donnée à madame Maria Giovanna Falzone, directrice par intérim des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maria Giovanna Falzone, madame Sophie Diatloff, adjointe à la directrice par intérim, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 11 - Direction du siège

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveaux VA et VB, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 8 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints,
- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

Article 12 - Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Blondel, bénéficiaire, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends.

Article 13 - Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à :

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, des régimes

complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels,

- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

Article 14 - Cabinet du directeur général

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

Article 15 - Publication et abrogation

La décision DG n° 2020-11 du 5 mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 25 juin 2020.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2020-24 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Gueudar Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion,
- madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.

au sein de la direction du réseau :

- madame Maria Giovanna Falzone, directrice par intérim des fraudes et du contrôle interne.

Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la

délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
- au sein de la direction Europe et relations internationales, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice en charge des dossiers spécifiques et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Clélia Pienne, directrice de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager, monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint réseau, en charge des études et de la performance,
- monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- madame Anne-Sophie Milgram, directrice de la qualité de service,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
- madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Hélène Moutel, directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, monsieur Christophe Colombel, chef de département MOA SI Finance et madame Sophie Lorenzetti-Roldan, adjointe au chef de département MOA SI Finance,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur, chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Catherine Bedènes, directrice du développement des talents et des compétences - management et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences et madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, adjoint au directeur développement des talents et des compétences, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur développement des talents et des compétences – relation de services, chef du département conseil RH,
- madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS, facilitation et animation de la transformation RH et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
- madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Natacha Berry-Mondor, directrice du campus Antilles-Guyane,
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice du campus Nord-Est et madame Marion Grillères, adjointe à la directrice,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe au directeur, responsable du site du Mans,
- monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint au directeur, responsable du site d'Avignon.

au sein de la direction systèmes d'information :

- directeurs
 - o madame Véronique Bolzoni, directrice pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
 - o madame Anne Carrière, directrice par intérim opérations et services jusqu'au 30 juin 2020,
 - o madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale,
 - o monsieur Hubert Déchelette, directeur référentiels, outils et support au développement,
 - o monsieur Philippe Dialinas, directeur de la performance économique,
 - o monsieur Bénédicte Douillet, directeur projets et ingénierie technique,
 - o madame Corinne Druésne, directrice fonctions d'appui,
 - o monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information
 - o monsieur Hubert Faucher, directeur sites et pôles de compétences,
 - o monsieur Jean-François Goueffon, directeur services et déploiement de proximité,
 - o madame Gaëlle Homps, directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
 - o monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production, ingénierie et relation de services, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information,
 - o madame Christine Le Gac-Eymard, directrice pilotage et support à l'organisation,
 - o monsieur Stéphane Rideau, directeur entreprise, recrutement,
 - o monsieur Romain Sammut, directeur architecture, sécurité, innovation et transformation.
- adjoints au directeur :
 - o monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
 - o madame Cécile Bleton, adjointe au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de l'architecture, de la transformation du SI et du RSE,
 - o monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
 - o madame Brigitte Boutes-Longueville, adjointe au directeur de la supra direction produits, en charge de la coordination et MOA règlementaire,
 - o monsieur Christian Bréus, adjoint au directeur performance économique, en charge de la performance opérationnelle et gouvernance,
 - o madame Anne Carrière, adjointe à la directrice par intérim opérations et services, en charge de l'intégration et DEVOPS,
 - o monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, en charge des achats,
 - o monsieur Jean-Luc Donio, adjoint au directeur de la direction fonctions d'appui,
 - o monsieur Laurent Gibelli, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge des ingénieries techniques,
 - o madame Diana Haout, adjointe au directeur services et déploiement de proximité, en charge du déploiement et valorisation des produits SI,
 - o monsieur Philippe Huchet, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité, en charge des services, expertise technique et accessibilité,
 - o monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
 - o monsieur Philippe Latapie, adjoint au directeur pilotage et support à l'organisation, en charge du décisionnel et data lake,
 - o monsieur Michel Levaslot, adjoint au directeur architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de la transformation DSI,
 - o monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur inscription, indemnisation, accompagnement,
 - o monsieur Tahar Mezlef, adjoint au directeur pilotage et support à l'organisation, en charge des outils agence et support à l'organisation,
 - o monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
 - o monsieur Christophe Piquer, adjoint au directeur inscription, indemnisation, accompagnement,

- monsieur Laurent Vrignaud, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge de l'architecture et plan projet technique.
- responsables de département :
 - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
 - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la supra direction produits,
 - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
 - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

au sein des entités directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice de la communication,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Publication, entrée en vigueur et abrogation

La décision DG n° 2020-12 du 5 mars 2020 est abrogée.

Elle est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 25 juin 2020.

Jean Bassères,
directeur général

Décision DG n° 2020-25 du 25 juin 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE)

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10 et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du même jour pris pour l'application de ce décret,

Vu la notification d'octroi d'une subvention globale du Fonds social européen adressée à Pôle emploi par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le 22 avril 2015,

Vu les décisions du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux autres directeurs au sein de la direction générale et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à certains de leurs collaborateurs,

Décide :

Article 1 - Conventions internes relatives aux crédits autres que les crédits d'assistance technique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE), délégation de signature est donnée :

- 1) à monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, quel qu'en soit le montant, les conventions devant être conclues entre la direction du contrôle de gestion, service gestionnaire, d'une part, et les établissements déconcentrés ou les directions de la direction générale, services bénéficiaires, d'autre part, afin de mettre en œuvre au sein de Pôle emploi la convention de subvention globale du FSE susvisée, ainsi que les attestations, justificatifs et autres documents devant être produits dans le cadre de cette mise en œuvre ;
- 2) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Guillaumot, à madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article ;
- 3) à madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe en charge de l'offre de services, et à madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, madame Clélia Pienne, directrice de l'expérience utilisateurs et du digital, à l'effet de signer, chacune pour ce qui la concerne, les conventions visées au 1) du présent article, en leur qualité de directrices de services susceptibles de bénéficier d'une partie de la subvention globale.

Article 2 - Convention relative aux crédits d'assistance technique de la subvention globale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE), délégation de signature est donnée :

- 1) à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, agissant en qualité de directeur du service gestionnaire de l'assistance technique, et à monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion, agissant en qualité de responsable du service bénéficiaire de l'assistance technique, à l'effet de signer, chacun pour ce qui le concerne, la convention relative à l'assistance technique FSE dont la direction du contrôle de gestion est bénéficiaire, ainsi que les attestations, justificatifs, rapports et autres documents devant être produits dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention ;
- 2) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Boyer, à monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur François Plattard,

adjoint au directeur comptable, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article ;

- 3) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Guillaumot, à madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article.

Article 3 - Publication et abrogation

La décision DG n° 2018-47 du 17 avril 2018 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 25 juin 2020.

Jean Bassères,
directeur général

Décision Paca n° 2020-13 DS Dépense du 26 juin 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations,
- monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Alain Ribas, directeur en charge de la responsabilité sociale des organisations,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur en charge des relations extérieures,
- madame Magali Geoffroy, directrice adjointe en charge des relations extérieures,
- madame Marie-Brigitte Curri, directeur en charge du pilotage,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Dominique Triay, directeur en charge de la plateforme régionale de production et de services,
- madame Marie-Laure Rallet, chef de service en charge des politiques d'intervention,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Nathalie Cools, Nathalie Cools, responsable des services financiers,
- madame Rachel Lorrain, responsable adjoint des services financiers,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,

- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier,
- monsieur Christian Cortaredona, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur de la plateforme de production,
- monsieur Thierry Napoli, responsable de service en charge du fonds social européen,
- monsieur Didier Mirabel, directeur en charge de la plateforme de services.

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier.

Article 5 – Abrogation

La décision Paca n° 2019-31 DS Dépense du 19 août 2019 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 26 juin 2020.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

